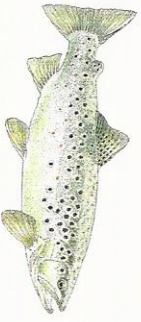
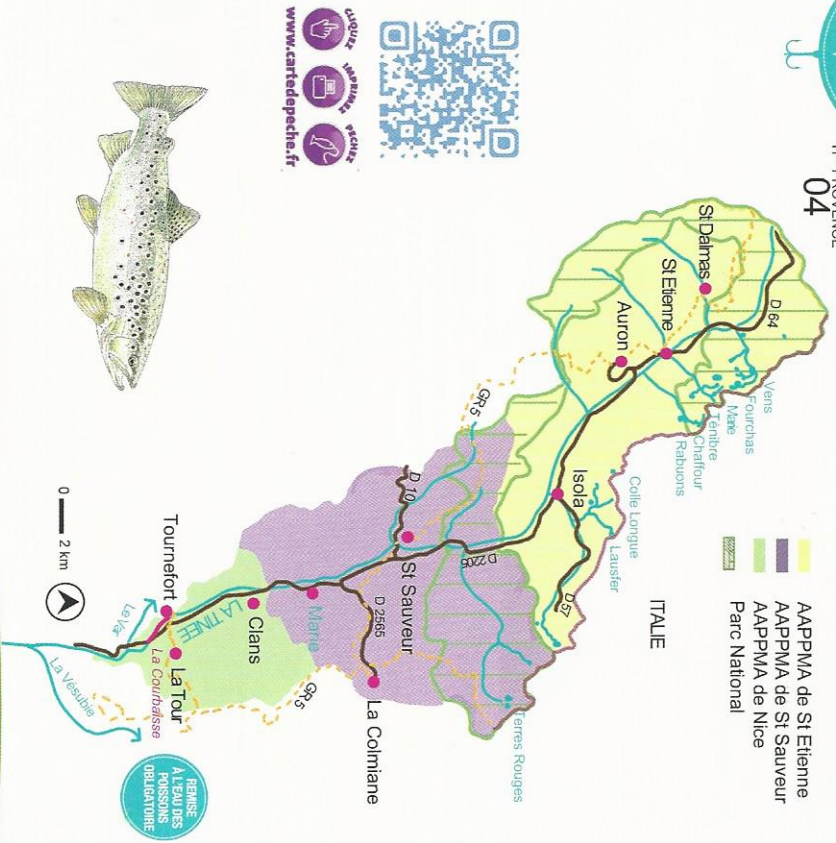




La Tinée

ALPES DE PROVENCE
04



TOURNEFORT
ST-ETIENNE
AURON
www.cartedepêche.fr



À retenir !

Entièrement classé en 1^{ère} catégorie piscicole, ce cours d'eau et ses affluents sont très bien peuplés en truites farios. Prenant sa source au pied du Col de la Bonnette, la Tinée possède un régime nival très marqué qui la conduit à une fonte de neige souvent importante durant laquelle la pêche sur le cours d'eau mère est délicate.

La partie basse, et en particulier au niveau de Saint Sauveur sur Tinée se prête bien à toutes les pêches de la truite. La partie haute du cours d'eau est véritablement torrentueuse. La prospection des zones profondes est le meilleur moyen de trouver de belles farios actives, qui ne demandent qu'à intercepter les larves aquatiques ou intrus sur leur territoire.

Les affluents ne sont pas à négliger. Bien peuplés en truites, ils offrent de belles parties de pêche dans un décor sauvage où la nature est totalement préservée. Pensez dans ce contexte de montagne à limiter vos prélèvements afin de garder l'équilibre du milieu.



Dépôtaires

APPMA de St Etienne
de Tinée
OFFICE DE TOURISME
à St-Etienne-de-Tinée
04 93 02 41 96
PROXI «La Guerche»
à Isola
04 93 02 17 05
CAFE JACQUES BRISSI
au Bourgnet
04 93 02 40 17

APPMA de St Sauveur / Tinée
TABAC du PONT
au Pont de Clans
04 93 02 15 29
BAR TABAC «CHEZ EDDY»
à La Bolline Valdeblore
09 51 63 66 45
BAR HÔTEL RESTAURANT
«LE RELAIS D'AURON»
à St Sauveur sur Tinée
04 93 02 00 03

Contact APPMA

ST SAUVEUR / TINÉE
«La Moyenne Tinée»
Pierre BARALE
5, rue Cavendish 06100 NICE - 06 81 69 00 94

ST ETIENNE DE TINÉE
«La Haute Tinée»
Michel LATIL
14, Montée Claire Virenque 06100 NICE
06 23 63 17 41

Unites APPMA

ST ETIENNE DE TINÉE : La Tinée à l'amont du vallon de Valabre en rive droite et du riu de Chaunis en rive gauche (limite commune de Saint Sauveur-sur-Tinée).

ST SAUVEUR SUR TINÉE : La Tinée du Pont de Clans au Riu de Chaunis en rive gauche et au vallon sur Tinée de Valabre en rive droite (limite commune d'Isola).

Interdictions

COMMUNE D'ISOLA : Le Vallon de Chastillon : de la station de dépuraton à la prise d'eau d'Isola 2000 (3 500m), Le Ruisseau du Cartel, Le Ruisseau et étang du Plan d'Or, Le Ruisseau du Pont Rouge, Le Ruisseau du barrage d'Isola.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINÉE : La Tinée du Pont du Pré du Loup au Pont du Bourgnet, Secteur de la Claprière : interdiction d'accès (se référer à l'arrêté préfectoral).

Règlementation

Maille : Aval du pont du Pont de Clans : 23 cm - Amont du Pont de Clans : 20 cm
Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6 dans les cours d'eau et 10 dans les plans d'eau.

Parcours No Kill de la Courbaise

(AAPMA de NICE). Aval du pont de la Lune.

Espèce

Truite Fario

Offices de Tourisme

Saint-Etienne-de-Tinée
04 93 02 41 96
ST Sauveur sur Tinée (été uniquement)
04 93 05 47 58
La Colmiane Valdeblore
04 93 23 25 90

TOURNEFORT
ST-ETIENNE
AURON
www.cartedepêche.fr

